

Natura 2000

LES GORGES DE LA LOIRE

des espèces ...



des milieux ...



un site ...



COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000



ZSC « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire »
ZPS « Gorges de la Loire »



Rédigé par Fabien Hublé
Chargé de mission Natura 2000 pour le SMAGL
Le 18 janvier 2018

1, 2, 3 brios d'engagement... pour une plus grande préservation de l'environnement !

Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire

13 rue d'Arcole - 42000 Saint-Etienne
tel : 04 77 43 24 46 - fax : 04 77 43 21 78
contact@smagl.com - www.smagl.com



Département Loire en Auvergne Rhône-Alpes
de Saint-Etienne au Forez



Sommaire

I. PREAMBULE	3
A. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	3
B. L'ANIMATION	3
C. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	4
D. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	4
II. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	5
A. ENTRETIEN DE MILIEU	5
B. GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	10
C. LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION DE LA RNR DES GORGES DE LA LOIRE	15
III. INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES	16
A. SUIVIS FAUNISTIQUES	16
B. SUIVI AAP FAUNE SAUVAGE	17
C. INVENTAIRE MILIEUX NATURELS	18
IV. PROJET EN LIEN AVEC NATURA 2000	18
A. PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)	18
B. ACTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES (CVB SAINT-ETIENNE METROPOLE)	20
C. CONTRAT NATURA 2000 : COTES DE LA PARARIES	24
D. ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNAUX (ABC)	27
V. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	29
A. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS	29
B. COMMUNICATION	29
C. MISE A JOUR DU SITE INTERNET	29
D. ANIMATION FONCIERE	30
VI. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	30
A. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	30
B. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	30
C. DEMANDE DE SUBVENTION ET DE PAIEMENT	31

I. Préambule

a. Le Docob et le site Natura 2000

Identification

Site n° FR 8201763 « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire »

Surface concernée : 2 500 ha.

DOCOB validé le 08/07/2003

Révision du DOCOB effectuée le 29/04/2011

Site concerné par la Directive « Habitats Faune-Flore ».

Site n° FR 8212014 « Gorges de la Loire »

Surface concernée : 2 500 ha.

DOCOB validé le 08/07/2003

Révision du DOCOB effectuée le 29/04/2011

Site concerné par la Directive « Oiseaux ».

b. L'animation

Site Natura 2000	Président du comité de pilotage (suite élection COPIL 04/12/14)	Nom structure animatrice	Nbre de jours d'animation en 2018	Date début animation
Gorges de la Loire	Monsieur Alain SCHNEIDER – Adjoint spécial de Saint-Victor sur Loire	Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire	150	2003

L'équipe du SMAGL

En 2018, plusieurs agents du SMAGL ont contribué à la mise en œuvre du Docob :

Chargé de mission Natura 2000	Fabien HUBLE
Service civique ABC	Amandine SUEUR
Stagiaire Natura 2000	Constance D'ADAMO
Chargée de communication	Ingrid PERRET
Directeur du SMAGL	Sébastien ARNAUD
Conservatrice de la RNR des gorges de la Loire	Nelly FELTER
Secrétaire comptable	Oriane GOUILLOUD
Équipe technique du SMAGL	Jean-Claude PRUD'HOMME Serge TRUPHEME

c. Rappel des enjeux et objectifs du Docob

■ Les principaux enjeux écologiques identifiés sur le site se situent sur les habitats suivants :

- Les pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures (2330)
- Les pelouses sèches (6210)
- Les prairies de fauche (6510)
- Les falaises siliceuses (8220)
- Les pelouses pionnières des dalles siliceuses (8230)
- Les hêtraies- chénaies (9120 et 9130)
- Les tillaies (9180)
- Les saulaies arborescentes à saule blanc (91E0)

12 habitats d'intérêt communautaire, d'une superficie de **665 ha**, sont recensés sur le site. Les Gorges de la Loire abritent **19 espèces d'intérêt communautaire**, au titre de la directive oiseaux et habitats, faune, flore.

■ Les 10 objectifs stratégiques sont déclinés en fiches action :

- « 7 fiches action » concernent la gestion des milieux et des espèces à court terme. Ces fiches portent sur la gestion des milieux prairiaux, des falaises et des landes et plus généralement sur le maintien des habitats ouverts et la réouverture des milieux.
- « 8 autres fiches » sont à mettre en œuvre à moyen terme et portent sur la gestion des forêts, des linéaires et des ponctuels (mares, arbres isolés).
- Enfin, « 6 fiches action » ont une échéance à plus long terme et visent la mise en place de suivis dont la périodicité est de 5 ans pour les oiseaux de la Directive Oiseaux et de façon plus ponctuelle pour les autres espèces de la Directive Habitat Faune-Flore.

d. Missions de la structure animatrice

■ Plusieurs missions incombent à la structure animatrice, les principales sont les suivantes :

- Gestion des habitats et des espèces ;
- Suivi des évaluations d'incidences ;
- Suivis scientifiques ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Veille à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.



II. Gestion des habitats et des espèces

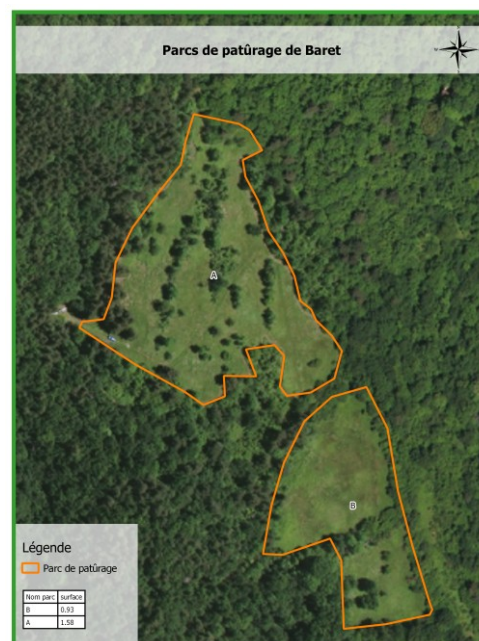
a. Entretien de milieu

Le Baret

Les prairies de Baret sur la commune de Saint Maurice en Gourgois représentent environ 2.5ha de prairies gérées par pâturage équin. Le parc A a été équipé d'une clôture électrique en 2016 puis pâturé à partir de 2017. Le parc B n'étant toujours pas clôturé aucune action de gestion n'a été mise en place.

En 2018, un chantier réalisé avec le lycée horticole de Montravel et l'équipe technique du SMAGL a permis de finaliser la réouverture du milieu sur la parcelle B et de réutiliser des déchets présents sur le site (palettes et moellons) pour créer un hôtel à insectes et quelques nichoirs.

Une clôture est actuellement en cours de pose et le pâturage pourra être étendu à l'ilot B à partir de 2019.



Carte 1 : Délimitation des parcs de pâturage de Baret



Photo 1: Parc B de Baret après broyage

La Noirie

Les parcs de pâturages agrandis en 2017 ont accueillis en 2018 un pâturage caprin qui permet le maintien en prairie du site. Un chantier avec l'association sauvegarde 42 a permis d'évacuer une partie du bois mort présent sur le site et de gérer un secteur en début d'embroussaillage par le genêt à balais.

Lande de Grangent

La lande de Grangent est une vaste étendue de lande à genêt purgatif qui a la particularité d'abriter en son sein une pelouse ouverte pionnière des dunes sableuses intérieures (code Natura 2000 : 2330). Cet habitat d'intérêt communautaire est menacé par une fermeture lente du milieu par le genêt à balais, le pin sylvestre et le prunelier.

En 2018, l'équipe technique du SMAGL a mené une action de lutte contre le genêt à balais en arrachant les genêts présents sur la pelouse sableuse. Cependant le prunelier colonise à son tour le secteur et demande des efforts de gestion supplémentaires.

L'avenir de ce site, sans possibilité de gestion à long terme (hors action mécanique), pose question.



Photo 2 : Pelouse sableuse du signal de Grangent

Entretien des Echandes (lutte contre la fougère aigle)

La fougère aigle est une espèce qui dispose d'une importante capacité de colonisation ; sa croissance rapide, son port élevé et sa toxicité pour le bétail lui permettent de créer rapidement des peuplements monospécifiques (ptéridaie). Aux Echandes, la lande à genêt purgatif et la prairie pâturée (au sud des Echandes) sont colonisées par la fougère aigle depuis plusieurs années.

En 2018, l'action de battage de la fougère aigle a été poursuivie avec 1 passage en juin. Le second passage habituellement réalisé en août n'a pas été nécessaire car la sécheresse n'a pas permis la repousse des fougères cette année. Il est à noter que la zone traitée a été agrandie avec l'ajout de petites stations difficiles d'accès disséminées dans la lande à genêts purgatifs des Echandes.

La réduction de la taille et de la densité en fougères aigles est visible sur les secteurs traités depuis 3 ans bien que des relevés précis eu été nécessaires pour valider scientifiquement ces observations



Photo 3 : Battage de fougères aigles



Fauche différenciée au Chatelet

L'entretien historique du Chatelet est réalisé par broyage grâce à la débroussailleuse autoportée Etesia. Depuis 2016, pour permettre un meilleur développement de la flore, seuls les chemins et le bord de Loire occupés par les touristes ont été tondus. Le reste de la végétation a évolué librement durant l'été. Cet entretien différencié a permis aux plantes plus tardives d'assurer l'entiereté de leur cycle de vie, sur le long terme cela permettra d'accroître la diversité floristique du site. Afin d'empêcher l'embroussaillage lié à l'abandon du broyage printanier, un broyage a été effectué au mois de septembre.



Photo 4 : fauche du chemin bord de Loire au Châtelet

La cartographie des habitats du site a été réalisée en 2018, les résultats sont attendus au printemps 2019 et pourront servir d'état des lieux afin de suivre l'évolution de la végétation du site dans quelques années

Contrat Natura 2000 : « Coteaux de Chambles »

Les coteaux de Chamousset, situés sur la commune de Chambles, présentent une importante diversité faunistique et floristique liée à une mosaïque de milieux diversifiés (landes, prairies, forêts). Cette mosaïque était autrefois entretenue par une activité pastorale extensive qui a aujourd'hui fortement diminué voir disparu sur certains secteurs entraînant l'homogénéisation des habitats naturels.

Dans le but de maintenir une diversité d'habitats favorables à la faune présente sur les gorges de la Loire, le SMAGL a déposé en septembre 2017 un projet de contrat Natura 2000. Ce projet a pour objectif le retour d'une activité pastorale sur le secteur et ainsi le maintien des milieux ouverts.

- Déroulement des travaux

Tous les travaux prévus au cours de l'année 2018 ont été effectués, ce qui permettra la mise en place du pâturage à partir du printemps 2019. Le calendrier et les détails des actions menées sont détaillés dans le tableau ci-dessous et une carte de localisation est jointe en annexe I :



DATE	ACTION	DETAILS
Novembre 2017	Déclôturage	Suppression des anciennes clôtures et export en déchetterie
Novembre 2017	Restauration mares	de Restauration de 2 mares dans le cadre de l'appel à projet faune sauvage du département de la Loire
Janvier 2018	Broyage réouverture	de Broyage lourd de réouverture sur l'ensemble des parcelles soit 5.5ha environ (gyrobroyeur à chaînes)
Février 2018	Pose de clôtures	Début de la pose des clôtures à mouton (parc de la croix de Chamouset terminé)
Juin 2018	Broyage d'entretien	Passage de broyeur de prairies sur les zones où la repousse est la plus forte
octobre 2018	Finalisation clôtures	Finalisation des clôtures sur les parcelles de Mr Simand avec l'aide de l'association Sauvegarde 42
Décembre 2018	Entretien chemin	Remise en état du chemin d'accès à la pointe de Chamouset
Décembre 2018	Portail / portillon	Finalisation des clôtures de la pointe de Chamouset, pose du portail et portillon d'entrée dans le parc
Décembre 2018	Entretien lande	Entretien de la lande à genêts purgatifs

Au total 2 passages de broyeur sur 5.5ha ont été effectués ainsi que la pose d'environ 1500m de clôture à mouton dont certains tronçons dans des secteurs très abruptes.

2 améliorations sont à notées par rapport au projet initial :

- Grâce à des économies réalisées notamment sur la pose des clôtures de Chamouset, il a été possible d'entretenir le chemin d'accès qui a été endommagé par de précédentes intempéries et ainsi faciliter l'accès aux parcelles
- Découverte et restauration d'une ancienne source captée dans le bois de Chamouset qui permettra l'aménagement d'un point d'abreuvement dans une zone peu fréquentée du parc de pâturage

- Résultats



Les premières observations quand à la recolonisation des milieux ouverts par une strate herbacée sont plutôt encourageantes. En effet, la végétation a rapidement recolonisé le site. Il faut cependant noter que la ronce est très présente et qu'il faudra plusieurs années de pâturage pour la faire régresser significativement.



Photo 5 : Pointe de Chamouset suite au broyage de janvier 2018



Photo 6 : Etat de la végétation sur la pointe de Chamouset en juin 2018



Il est à noter qu'une ressource fourragère importante était présente en 2018 et qu'une action de pâturage aurait été bénéfique pour le site. Il est malheureusement impossible de cumuler une action agricole générant des aides via la PAC et un contrat Natura 2000.



Photo 7: Vue depuis la pointe de Mousset

Vue depuis la réserve naturelle régionale des gorges de la Loire où un panneau commun Natura 2000 et réserve naturelle régionale sur la thématique des milieux ouverts sera posé en 2019 (visuel en annexe II).

b. Gestion des espèces exotiques envahissantes

Opération de lutte contre la Berce du Caucase



Photo 8 : Chantier 2016 de destruction de la Berce du Caucase au bord du Lizeron

Cette année encore, l'équipe technique du SMAGL est intervenue pour éliminer la Berce du Caucase dans la vallée du Lizeron. Une coupe a eu lieu en juin. Cette action est complémentaire de celle réalisée par l'équipe rivière de Saint-Etienne Métropole qui intervient plus en amont, dans le cadre du contrat de rivières Ondaine-Lizeron et des équipes techniques de Saint-Genest-Lerpt qui interviennent à proximité de leur local technique sur la station probablement à la source de l'envahissement du Lizeron.



L'action dure maintenant depuis 6 ans et l'on constate une très forte diminution de la berce du Caucase sur le secteur géré par le SMAGL. Cette année seule une vingtaine de pieds ont été localisés et détruits.

Chantier de lutte contre le cotonéaster au Bréat

Le cotonéaster est un arbuste buissonnant de la famille des rosacées utilisé comme plante ornementale. Ses feuilles persistantes et ses nombreux fruits rouges en font une espèce très répandue dans les jardins. Cette espèce est considérée d'invasibilité intermédiaire dans la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) de l'Auvergne et plusieurs études réalisées en Belgique laissent à penser que cette espèce présente un potentiel envahissant fort.



Photo 9 : Rameau de cotonéaster

En 2018, un chantier mené en collaboration avec l'association sauvegarde 42 a permis de supprimer le cotonéaster dans des boisements au sud du hameau du Bréat d'où les pieds de cotonéaster se sont probablement échappés des jardins par semi ou par dépôt de déchets verts contaminés.

Opération de lutte contre la renouée du Japon



Photo 10 : Bosquet de renouée du Japon sur la presqu'île du Châtelet

En 2016, une opération de lutte a débuté contre un petit bosquet de renouée du Japon présent sur la presqu'île du Châtelet. L'action d'arrachage et d'exportation a été menée dans le but d'empêcher la colonisation du site par la renouée. Les arrachages se sont poursuivis en 2018. L'action est reconduite en 2019 avec une augmentation de la fréquence des arrachages.

Opération de lutte contre les cédres

Le cèdre de l'Atlas est un résineux de grande taille pouvant dépasser les 30m que l'on rencontre dans de nombreux boisements des gorges de la Loire notamment sur sol sec et sableux. Sa forte capacité de dispersion et de colonisation en font aujourd'hui une espèce exotique potentiellement envahissante considérée comme d'invasibilité intermédiaire dans la liste des espèces exotiques envahissantes d'Auvergne.

Afin de limiter la colonisation de l'espèce une action de cerclage des grands arbres et d'arrachage des jeunes pousses a eu lieu aux Echandes. L'objectif à long terme est de faire régresser l'espèce sur le territoire des gorges. Pour ce faire une réflexion d'ensemble est à mener notamment pour

limiter la colonisation par les arbres des jardins ou la plantation présente au niveau du Dorier à Unieux.

Lutte expérimentale contre la renouée du Japon

L'université de Lyon a lancé en 2016 un appel à participation dans le cadre d'un projet animé par Soraya Rouifed portant sur la résistance biotique des renouées. Le but de cette expérimentation est d'allier fauche et mise en concurrence avec des espèces locales pour affaiblir puis remplacer durablement la renouée.

Le SMAGL s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a choisi de travailler avec l'ortie dioïque (autres choix possibles : houblon et sureau hièble). Le protocole consiste en la plantation de rhizomes d'ortie (minimum 5/m² sur une surface de 50m²) puis de faucher sélectivement la renouée du Japon en conservant les orties. Une zone témoin de même surface mais où aucune plantation n'est effectuée est fauchée aux mêmes dates.

L'expérimentation a eu lieu sur la commune d'Unieux sur une parcelle en propriété du département de la Loire. Au total ce sont 5 passages de fauches (un par mois de mai à septembre) qui ont été réalisés en 2017 et 2018 par le chargé de mission Natura 2000, Nelly Felter, la conservatrice de la réserve naturelle des gorges de la Loire et Constance D'Adamo, stagiaire au SMAGL. Les tiges coupées ont été laissées sur place pour éviter toute dissémination de propagules. Un panneau d'information a également été mis en place afin d'informer d'éventuels promeneurs sur les actions en cours.



Photo 12 : parcelle « ortie » en juin 2017



Photo 11 : parcelle « ortie » en juillet 2018

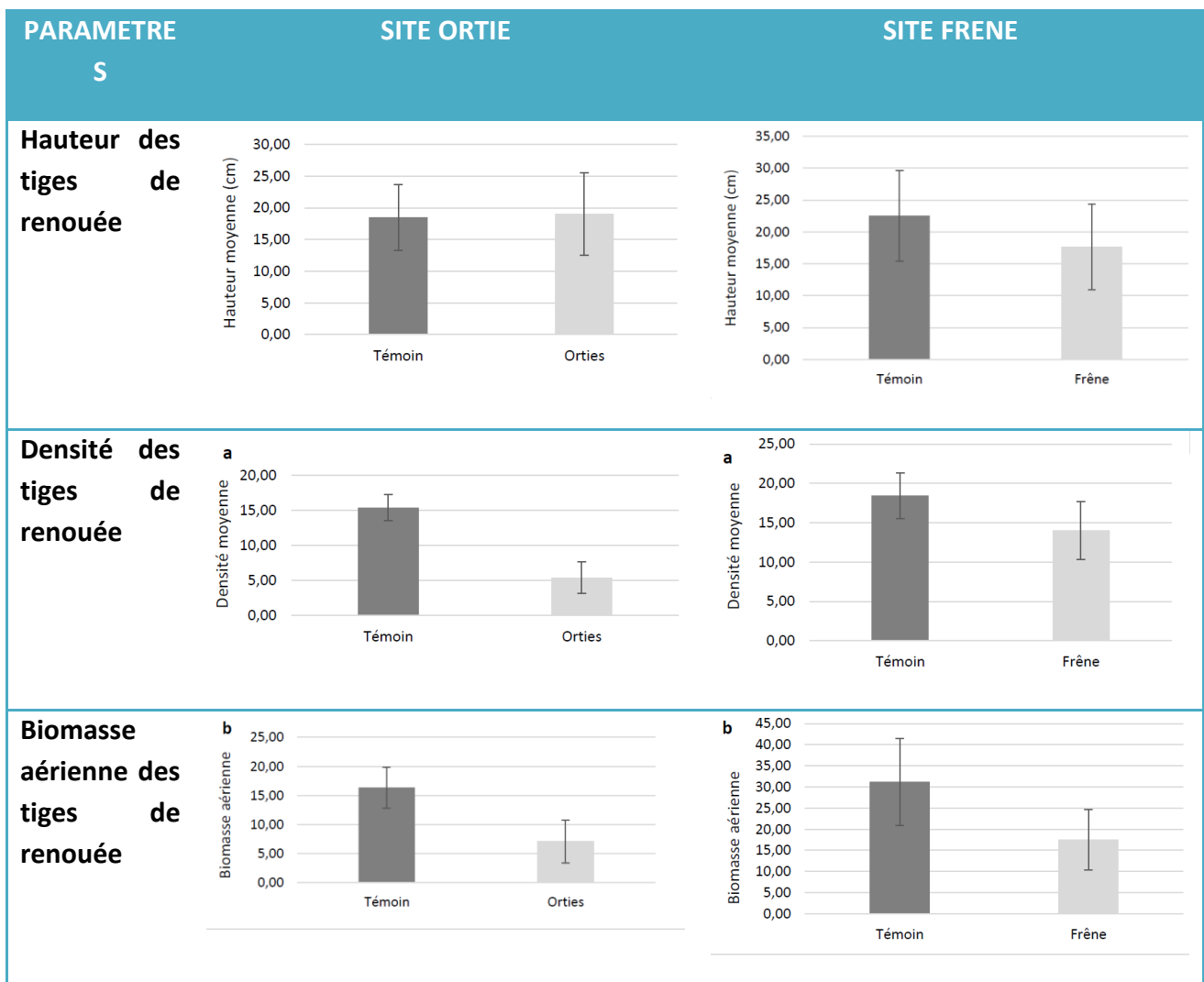
En parallèle, un deuxième site d'expérimentation a été mis en place dans la réserve naturelle des gorges de la Loire sur la commune d'Unieux. La parcelle choisie accueille un bosquet de renouée important en bord de chemin bord de Loire. Sur cette placette il a été choisi de mettre la renouée en concurrence avec le frêne qui crée déjà une frontière naturelle au bosquet de renouée sur le site. Ainsi 50 frênes ont été plantés, espacés d'un mètre les uns des autres, pour faciliter la fauche entre les individus. L'objectif est d'utiliser la compétition pour les ressources et la lumière pour affaiblir la renouée. Une zone témoin, sans plantation de frênes, est fauchée sur le même bosquet. Le suivi scientifique du site est assuré par la faculté de Lyon.





Photo 13 : Mise en concurrence avec le frêne

Résultats 2018



Site Ortie :

- Les renouées présentes sur la parcelle ortie (soumises à une pression de compétition et à une fauche sélective) se montrent moins performantes que les renouées seules sur la parcelle témoin (soumises uniquement à une fauche globale).
- Certains paramètres tels que la densité de renouées sur la placette ainsi que la biomasse aérienne semblent plus fortement influencés que la hauteur des renouées. En effet, même si le développement aérien des renouées ne semble pas être limité, le nombre de bourgeons émergents est moins important suite au traitement appliqué, le rhizome semble donc être affaibli.
- La diversité floristique a fortement évolué entre 2017 et 2018 puisque le nombre d'espèces végétales est trois fois plus important en 2018 qu'en 2017 sur la placette test.
- Une augmentation de la proportion de la flore native signifie qu'il existe une augmentation de la diversité fonctionnelle qui peut impacter la régularisation des renouées sur le long terme.

Site Frêne :

- La mise en place de ce site est très récente. Les frênes étant de taille relativement peu importante, les résultats visibles sur cette placette ne peuvent pas résulter de l'ombrage de ces individus. De plus, pour voir si les exsudats racinaires du Frêne ont des effets sur la Renouée, il faudrait effectuer des analyses autour de la rhizosphère : analyses pédologiques et phytochimiques.
- Un relevé floristique sera poursuivi en 2019 afin d'observer l'évolution de la diversité floristique du site.
- Une expérimentation sous serre qui consistera à tester la compétition Frêne/ Renouée en mésocosme sera réalisée en 2019.



c. Lien avec le plan de gestion de la RNR des gorges de la Loire

Dans le cadre de l'animation 2018 du site Natura 2000 des gorges de la Loire, le personnel du SMAGL intervenant sur la Réserve Naturelle Régionale a réalisé les actions suivantes :

	ACTIONS
Agents techniques	Surveillance et vieille écologique sur le site
Conservatrice SMAGL Nelly FELTER	Suivi des habitats d'intérêt communautaire sur le territoire de la RNR Canalisation et suivi des projets d'escalade Appui à la gestion des espèces envahissantes

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des gorges de la Loire, de nombreuses actions, également inscrites dans le Docob du site Natura 2000 sont menées conjointement. Celles-ci sont financées par la région Auvergne Rhône-Alpes.

L'ensemble de ces actions est listé dans le tableau suivant :

ACTIONS	PLAN DE GESTION RNR	DOCOB NATURA 2000
Conventionnement avec la FFME et déséquipement des falaises d'escalade et création d'un sentier montagne sur la pointe de Mousset	- EI 3 : Accompagner la mise en œuvre du parcours de montagne et du rééquipement du parcours d'escalade	- USAG 3 : Canalisation de l'escalade, sensibilisation des partenaires
Intervention sur la fougère aigle au Echandes et la berce du Caucase	- IP 5 : lutter contres les EEE	- GEST 12 : Elimination ou limitation des espèces « indésirables »
Poursuite du Suivi temporel des oiseaux communs (STOC)	- CS 2 : poursuivre le suivi ornithologique	- SUIV 2 : Amélioration de la connaissance scientifique
Restauration des zones de pelouses et prairies en cours de fermeture	- TE1 : Restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou de transformation et gestion extensive de ces habitats par fauche ou pâturage	- GEST 2 et GEST 3: Restauration et gestion extensive des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture
Surveillance du site N2000 et de la RNR	- SP1 / SP 2 : Poursuivre la surveillance de la réserve / Police administrative	- USAG 1 : réduction de l'impact écologique de la fréquentation des chemins
Entretien du verger des Échandes	- PR 1 : Mettre en œuvre des etudes expérimentales de lutte contre les EEE	- GEST 12 : Elimination ou limitation des espèces « indésirables »
Aménagement des tunnels à chiroptères	- IP 3 : Poursuivre le réaménagement des anciens tunnels ferroviaires	- GEST 11 : Repérer, protéger et aménager les gîtes à chiroptères
Création d'un panneau commun sur la réouverture des milieux	- CI 3 : Entretien la signalétique d'accueil	- ANIM 9 : Mise en place d'un plan de communication



III. Inventaires et suivis naturalistes

a. Suivis faunistiques

Suivi des populations de rapaces diurnes

Chaque année, sur les gorges de la Loire, un suivi avifaune est réalisé sur un groupe d'espèces en particulier. En 2018, un suivi des populations de rapaces diurnes se reproduisant sur les gorges de la Loire a été réalisé par la LPO Loire. On note la présence de 2 couples de milans royaux, 2 couples de circaètes Jean-le-Blanc, plusieurs couples de bondrées apivores et la nidification possible d'une nouvelle espèce de rapace pour les gorges de la Loire : l'aigle botté.



Photo 14 : Aigle botté

Les milans royaux ont produit 2 jeunes à l'envol et les circaètes au moins 1 jeune. La reproduction de l'aigle botté n'a pu être avérée, un œil attentif sera porté sur cette espèce en 2019

Suivi hivernal des chiroptères

En France toutes les espèces de chauves-souris se nourrissent d'insectes. Ce régime spécialisé oblige les chiroptères à réduire grandement leurs activités durant la période hivernale du fait de l'absence de proies : les chauves-souris hibernent. Les principaux sites d'hibernation connus sont les anciens tunnels ferroviaires le long de la Loire.

Les suivis ont eu lieu le 6 janvier 2018 en présence de Nicolas Lorenzini, chargé d'études à la LPO Loire, du chargé de mission Natura 2000 et de 6 bénévoles. 7 espèces ont été contactées comme en 2017 avec des effectifs moindres. Cette diminution du nombre d'individus est probablement due aux températures très froides en 2017 qui avait favorisé la présence d'espèces habituellement peu sensibles comme les barbastelles et plutôt douce en 2018 qui permet à ces espèces de ne pas se rendre en cavité

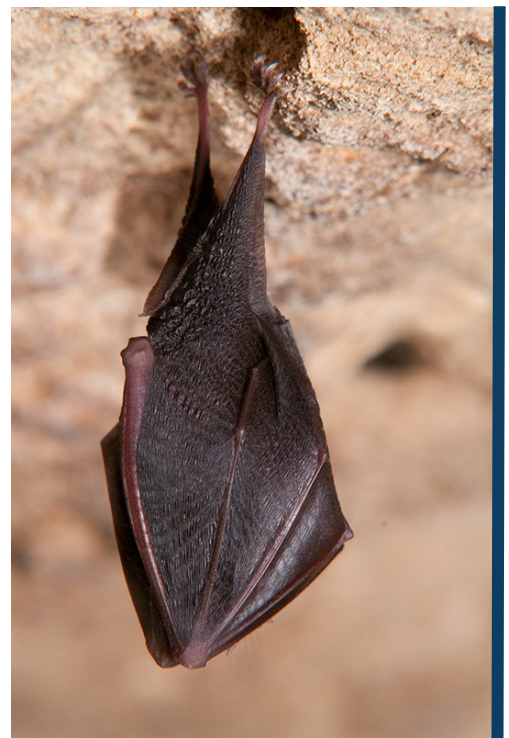


Photo 15 : Rhinolophe en hibernation

Les premiers travaux effectués en 2017 dans les tunnels chauds de la Noirie où sont présents les grands et petits rhinolophes facilitent les prospections



notamment grâce à l'enlèvement de baches qui masquaient une partie de la voute. Le nombre de rhinolophe dans la cavité est constant entre 2017 et 2018

En 2019 des aménagements sont prévus dans le tunnel froid pour produire des conditions micro climatiques diversifiées favorables à une plus grande diversité d'espèces et d'augmenter le nombre de sites favorables à l'hibernation

b. Suivi AAP faune sauvage

Fin 2017, 47 mares ont été restaurées dans le cadre de l'appel à projet faune sauvage du département de la Loire. En 2018, une campagne de suivi de la recolonisation de ces mares a eu lieu dans le cadre du stage de Constance D'Adamo.

Sur les 47 mares créées, 4 n'étaient pas en eau au printemps 2018. Malheureusement les 3 mares créées dans le vallon de Grangent ayant pour vocation l'accueil du sonneur à ventre jaune n'ont pas tenu l'eau.

2 principaux facteurs expliquent cet assèchement précoce, tout d'abord l'absence de sources alimentant les mares du vallon de Grangent qui limite la présence d'eau aux seules précipitations et écoulement gravitaires. Ensuite la faible imperméabilité des sols autrefois labourés pour permettre leur mise en culture. Si les mares ne sont pas fonctionnelles en 2019 un apport d'argile pourra être réalisé pour imperméabiliser leur fond

Pour la majorité des mares restaurées, aucun problème de fonctionnalité n'a été relevé, tritons et grenouilles étaient présents en nombre dès ce printemps sur les points d'eau .On note cependant la présence sur certaines mares d'algues vertes filamenteuses en grands nombre. Cette prolifération est probablement due à la remise en suspension d'élément nutritif lors du curage ainsi qu'à l'absence de végétation également liée au curage.



Photo 16 : mare curée et aménagée pour l'abreuvement des moutons



Les engagements en MAEC n'étant plus ouverts, faute de financement en 2018, les actions se sont concentrées sur le suivi et la formation des agriculteurs. Le bilan des engagements 2016 et 2017 est le suivant : sur l'ensemble du territoire, 39 exploitations ont été diagnostiquées pour un total de 30 engagements. Les diagnostics, même s'ils n'ont pas tous mené à des engagements ont permis de créer un lien avec les agriculteurs du territoire et de découvrir les pratiques de chaque agriculteur. Sur le territoire d'action du SMAGL, le chargé de mission Natura 2000 a participé à chaque diagnostic mené par la chambre d'agriculture et le CEN RA.

Sur les gorges de la Loire, les engagements les plus courants sont la mesure système SHP (Système Herbagés et Pastoraux) accompagnée de mesures localisées comme l'entretien de mares, d'arbres isolés ou de haies. Ces mesures permettront notamment à l'avenir un maintien de pratiques agricoles extensives compatibles avec le maintien de la biodiversité ainsi que le maintien des infrastructures agro-écologiques (haies, mares...).

Suivi des agriculteurs

Chaque MAEC possède un cahier des charges précis allant des dates d'actions techniques à employer jusqu'aux obligations d'enregistrement inhérentes à chaque mesure. Le respect de ce cahier des charges peut être soumis à contrôle. Afin d'assister les agriculteurs sur un territoire sans historique MAE, une visite individuelle a eu lieu fin 2018 afin de répondre aux questions des exploitants et de les assister notamment sur la partie administrative. Ces visites permettent également de maintenir le lien créé avec les agriculteurs.

Actions complémentaires

Les engagements MAEC ont pris fin en 2017, cependant le PAEC se poursuit notamment avec la mise en place d'actions complémentaires.

- Le concours national agricole « prairies fleuries » a eu lieu sur les communes du PNR du Pilat.
- Une journée technique sur la gestion de l'embroussaillage a eu lieu en lien avec le CEN Rhône-Alpes
- Deux jours de formation sur la gestion et valorisation des haies ainsi que l'agroforesterie ont eu lieu. L'animation a été assurée par le bureau d'études AGROOF et la mission haies Auvergne

En 2019, le concours prairies fleuries sera organisé sur le territoire des gorges de la Loire et de l'ouest stéphanois. Les formations sur la gestion des haies et de l'embroussaillage se poursuivront sur le reste du territoire



b. Actions en faveur des zones humides (CVB Saint-Etienne Métropole)

Le contrat vert et bleu de Saint Etienne Métropole a pour vocation de maintenir, voir améliorer le potentiel de son territoire en terme de qualité pour la faune et la flore ainsi que de permettre les échanges d'individus essentiels pour le bon maintien des espèces du territoire qui utilise les corridors écologiques pour se déplacer.

Dans ce cadre le SMAGL propose 3 actions de restauration de zones humides. En effet les zones humides sont une source importante de biodiversité et des éléments importants de la trame écologique du territoire. Elles jouent également un rôle très important dans l'épuration des eaux et la limitation des crues de par leur rôle dans le stockage de l'eau. Malheureusement le nombre et la surface de ces zones humides s'est fortement réduit au cours du dernier siècle (en France 50% de la surface en zone humide a disparu entre 1960 et 1990)

Restauration de la zone humide de Bécizieux (Saint Victor sur Loire)

Contexte : La zone humide de Bécizieux (Saint-Victor-sur-Loire) a été identifiée comme zone tampon permettant l'écrêtement des crues de l'Egotay ainsi que comme un réservoir permettant le soutien de l'étiage de cette même rivière dans une étude menée par le contrat de rivière Ondaine Lizeron en 2011. Les milieux associés à la présence de cette zone humide (prairie humide, mégaphorbiaie, mare) sont également très intéressants de par la présence d'une faune et d'une flore spécifique (cuivré des marais, triton palmé, grenouille agile).

Objectifs : Cette action s'articule autour de 2 objectifs :

- Améliorer la fonctionnalité écologique de la zone humide en terme d'habitats d'espèces, de zone tampon en cas de fortes précipitations et de soutien à l'étiage.
- Sensibiliser le grand public aux rôles des zones humides (fonctionnement, faune, flore)

Nature de l'action :

La première phase de l'action s'articulera autour de travaux de génie écologique.

- **Entretien de la végétation :** afin de limiter la fermeture et l'assèchement de la zone humide, une partie des saules qui la colonise sera abattue et exportée
- **Curage :** les eaux de ruissellement amènent avec elles des particules fines qui comblent peu à peu la zone d'eau libre. Un curage est prévu afin de permettre le maintien d'une zone d'eau libre favorable à la reproduction des amphibiens et odonates
- **Aménagement hydraulique :** Le caractère très temporaire de la zone humide permet d'éviter l'empoisonnement de la zone humide cependant il limite aussi le potentiel d'accueil du site. Un aménagement permettant de réduire le débit sortant est donc prévu avec pour conséquence une



durée d'inondation du site plus importante et un meilleur soutien de l'étiage du ruisseau de l'Egotay

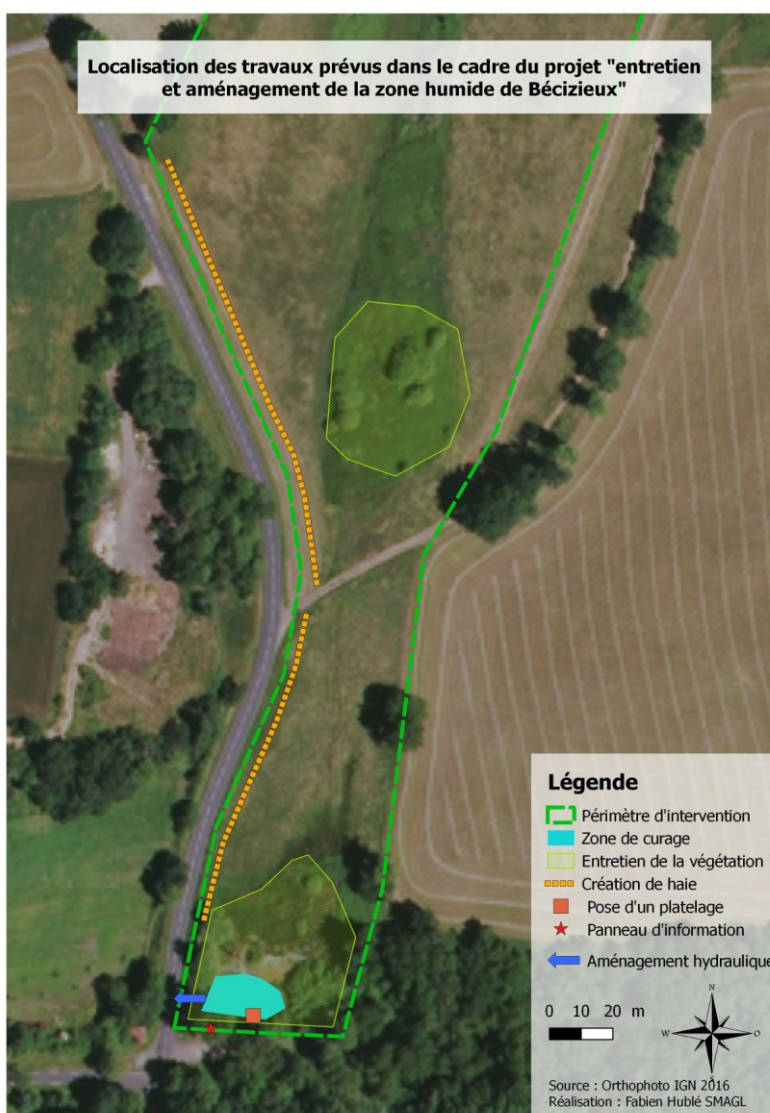
- **Plantation de haie** : La plantation d'une haie permettra de limiter l'apport en polluant venant de la route par effet de filtration. De plus, la haie pourra aussi jouer un rôle dans le déplacement de la faune ou la nidification des passereaux

La seconde partie des travaux est à visée pédagogique :

- **Pose d'un platelage en bord d'eau** : un platelage permettant d'accéder au point d'eau sera posé, il permettra l'observation de la faune lors d'animations

- **Pose d'un panneau de sensibilisation** : un panneau pédagogique avec pour thème le rôle des zones humide et la faune / flore présente sera posé sur l'air en aval de la zone humide permettant au grand public d'obtenir des informations en tous temps

Les différents aménagements sont localisés sur la carte ci-après :



Restauration de la zone humide de Fondonne (Chambles)

Contexte : La zone humide de Fondonne est constituée d'une prairie humide et d'un point d'eau temporaire prenant forme dans une dépression en tête de bassin versant du ruisseau de la garde. Sans entretien depuis de nombreuses années la zone régulièrement inondée est colonisée par les saules qui occupent aujourd'hui une grande partie du point d'eau.

L'enjeu faune sauvage y est fort puisque l'on y rencontre le cuivré des marais, l'agrion de mercure ou encore le leste dryade ainsi que de nombreux amphibiens et reptiles

Nature de l'action :

Les actions prévues sur le site visent à entretenir le point d'eau notamment en supprimant une partie des saules et en réalisant un léger curage afin de permettre un maintien d'une zone en eau plus pérenne pour favoriser la reproduction des amphibiens et des odonates

La première action consiste en l'abattage et l'exportation d'une partie des saules afin de regagner de la surface en eau libre ensoleillée

La seconde action consiste en un curage superficiel de la zone envasée toujours dans l'objectif de conserver suffisamment d'eau pour permettre le cycle de vie des espèces inféodées aux zones humides (amphibiens, odonates)



Restauration de mares

Contexte : Les mares sont des milieux riches qui abritent une faune et une flore rare et diversifiée, malheureusement les changements de pratiques agricoles ont mené à la raréfaction de ces milieux.



Suite à la cartographie du réseau de mares du site Natura 2000 des gorges de la Loire de 2017, une première action de restauration a permis la restauration / création de 48 mares à proximité et dans le site natura 2000. Fort de cette expérience et de la possibilité d'approfondir notre connaissance de ce réseau, notamment grâce aux inventaires menés dans le cadre du programme d'atlas de la biodiversité communale, nous reconduisons cette action avec pour objectifs la restauration d'environ 50 nouvelles mares sur le territoire du SMAGL

Nature de l'action :

- Création de mares :

Grâce à la cartographie des mares des communes du SMAGL (actuellement en cours de réalisation dans le cadre du programme ABC) il est possible de visualiser le réseau de mares et ainsi de localiser des points noirs de continuité dans le réseau. Dans un but de reconnexion il sera proposé au propriétaire des terrains la création de mares visant à reconnecter des ensembles de mares entre eux.

- Curage de mares envasées à l'aide d'une mini-pelle

Les mares peu entretenues peuvent s'atterrir, elles perdent alors leur intérêt pour de nombreuses espèces (amphibiens, odonates...). Il est proposé de curer ces mares afin de les rendre de nouveau attractives et utilisables pour la faune. Le curage sera réalisé durant l'automne/hivers à l'aide d'une mini-pelle. Les vases et végétaux prélevés lors du curage seront stockés à proximité pour permettre le retour à l'eau de la faune encore présente.

- Aménagement pour l'abreuvement du bétail sur les mares à forts enjeux :

Le bétail et notamment les vaches ont un impact fort sur les mares où elles piétinent et dégradent les berges et où leurs déjections impactent lourdement le milieu en créant une eutrophisation forte. L'amélioration de la qualité du milieu passe par une limitation de l'accès au point d'eau par la pose d'une clôture fixe. La mare pourra être clôturée partiellement (accès au troupeau sur un seul côté) ou entièrement mais accompagné d'un aménagement permettant l'abreuvement du bétail (pose d'un bac avec prise d'eau dans la mare)

Financement

Le coût total de ces 3 actions cumulées est d'environ 50 000€. Les fiches actions seront déposées avant le printemps 2019

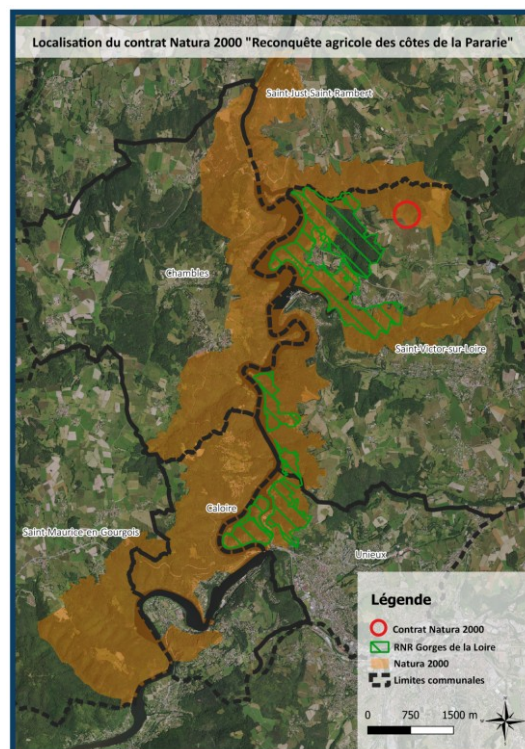


c. Contrat Natura 2000 : Cotes de la Pararies

Localisation

Le lieu dit les côtes de la Pararie se situe à Saint Victor sur Loire entre le hameau de Chénieux et le vallon de Grangent. Ce sont **24** parcelles, appartenant à 4 propriétaires différents et représentant une surface de 17ha51 qui sont concernés par le projet.

Les propriétaires sont : Mr GEOFFRAY, la ville de SAINT ETIENNE, la famille RIVOLLIER et Mr CHAPELLON.



Enjeux et objectifs du contrat Natura 2000

Deux enjeux sont clairement identifiés sur l’emprise du contrat Natura 2000. Le premier enjeu est lié aux habitats naturels avec une mosaïque de milieux, notamment des prairies et pelouses d’intérêt communautaire, en cours de fermeture où sont présentes des espèces floristiques rares (ajonc nain). Le second enjeu est faunistique avec la présence d’espèces patrimoniales comme l’azuré du serpolet, l’alouette lulu ou la pie-grièche écorcheur qui utilisent ces milieux pour se reproduire et se nourrir.

L’objectif principal du contrat est de permettre l’entretien à long terme de cette mosaïque d’habitats en installant une activité agricole extensive afin de favoriser la présence des espèces inféodées à ces milieux aujourd’hui en régression sur notre territoire



Photo 17 : Pie-grièche écorcheur - © K. MLH

Programme d’actions

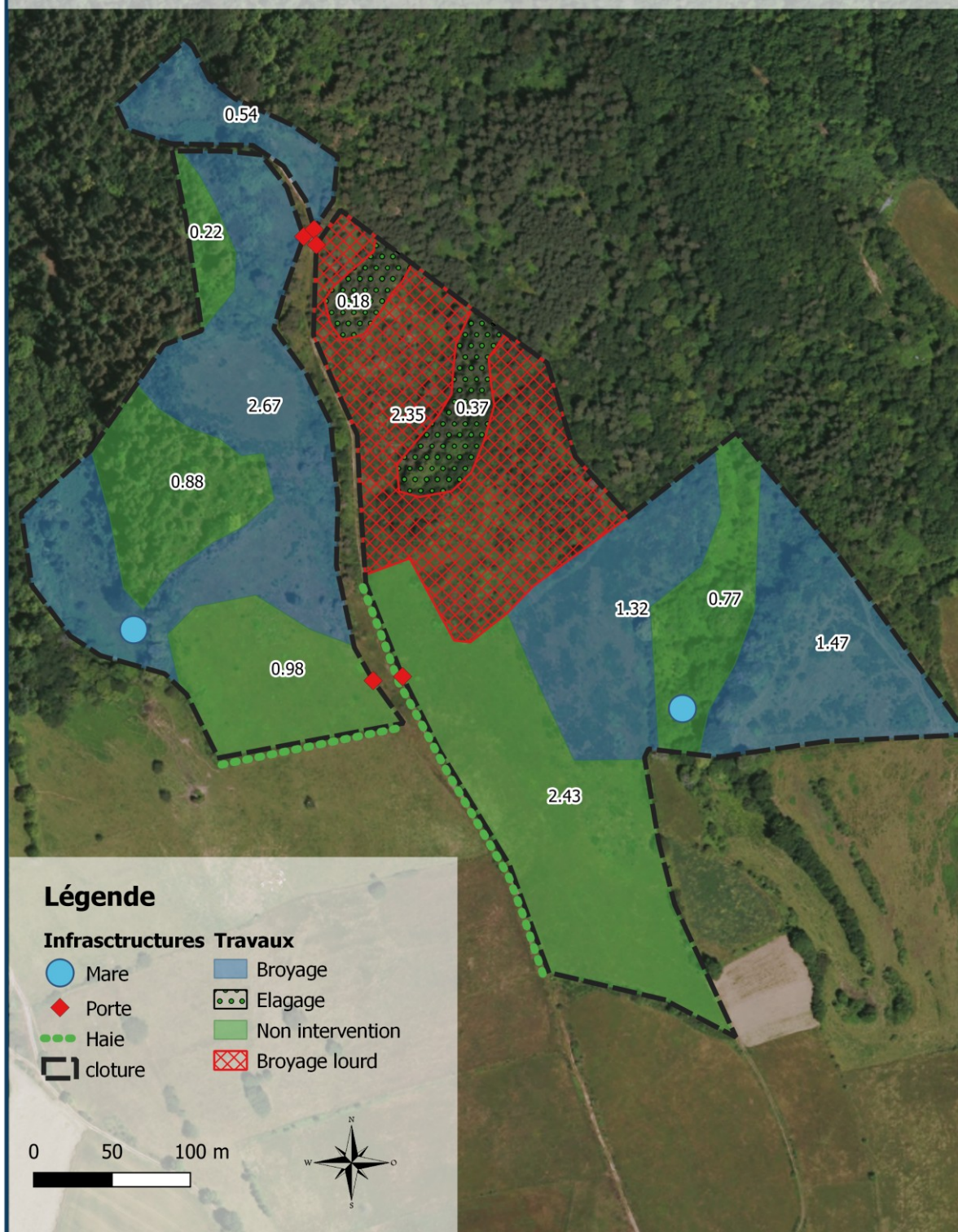
Les travaux prévus sont listés dans le tableau ci-dessous et localisés dans la carte ci après

ACTION	DETAILS	REALISATION (prévisionnel)
Conventionnement	Mise en place de conventions avec les propriétaires et l'éleveur	1 ^{er} trimestre 2019
Déclôturage des parcelles	D'anciennes clôtures présentes sur le site devront être retirées afin de permettre le broyage efficace du secteur et la pose de nouvelles clôtures	Octobre 2019
Création d'une mare	Il est prévu de créer 2 mares pour permettre l'abreuvement efficace des troupeaux présents sur sites. Ces mares seront aménagées pour être également le plus favorable possible à la faune sauvage	Octobre 2019
Broyage de réouverture	1 ^{er} broyage lourd de réouverture des parcelles (gyrobroyage)	Hiver 2019-
Coupe et broyage pin sylvestre	Une centaine de pin sylvestre ayant colonisés les parcelles de la ville de Saint Etienne seront abattus et transformés en copeaux de bois pour être exporté	Hiver 2019-
Pose des clôtures	Pose des clôtures 3 rangs de barbelés sur toutes les parcelles par l'équipe technique du SMAGL	Hiver 2019
Mise en place du pâturage	Mise en place d'un pâturage bovin par le GAEC d' Ancer	Printemps 2020

Tableau 1 : calendrier de réalisation des actions du contrat Natura 2000



Travaux prévus dans le cadre du contrat Natura 2000 "Reconquête agricole des côtes de la Pararie"



d. Atlas de Biodiversité Communales (ABC)

Présentation de la démarche

Les ABC sont des démarches communales ou intercommunales qui permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et qui doivent permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Sur le territoire du SMAGL, le secteur des gorges est très bien connu notamment grâce à la présence de dispositif tel que la RNR ou Natura 2000 mais ces dispositifs ne couvrent que 20% du territoire total du SMAGL. De plus, ces secteurs méconnus possèdent un fort potentiel de par leur proximité avec le réservoir biologique des gorges de la Loire et par la présence d'habitats remarquables rares dans les gorges (zones humides).

Le projet suivant vise donc à améliorer fortement les connaissances des milieux naturels (habitats et espèces), à impliquer les habitants en leur permettant de découvrir la biodiversité présente sur leur commune et à informer les communes sur les enjeux de biodiversité de leur territoire. Le projet couvrira 6 communes (Saint-Maurice en Gourgois, Caloire, Chambles, Saint-Paul en Cornillon, Unieux, Saint-Victor sur Loire). La commune de Saint-Just Saint-Rambert dont une faible surface du territoire fait partie des gorges n'est pas incluse dans cet appel à manifestation, cependant un état des lieux des connaissances sera réalisé en parallèle sur ce territoire.

En 2018, le SMAGL a déposé une demande d'agrément pour le recrutement de service civique dans le cadre de sa mission d'ABC. L'agrément a été délivré en septembre 2018 et un premier recrutement a eu lieu en novembre 2018 avec l'arrivée d'Amandine SUEUR. Le chargé de mission Natura 2000 a reçu une formation « tuteurs » délivrée par la DDCS et l'association Uniscité.

Amélioration des connaissances

La première phase de ce travail a été réalisée au printemps 2018 avec la recherche et la compilation des différentes données existantes sur le territoire des communes des gorges. L'analyse de ces données a confirmé la faible connaissance des enjeux naturels que nous possédions sur les secteurs éloignés des gorges.

La seconde phase s'est axée sur la cartographie des habitats naturels (typologie EUNIS) et la récolte de données naturalistes. Les amphibiens, reptiles, odonates, rhopalocères et mammifères ont été inventoriés par le chargé de mission Natura 2000 et Constance d'Adamo, stagiaire au SMAGL. Les inventaires ornithologiques et chiroptères ont été réalisés par la LPO Loire.

Au total ce sont environ 20 000 données qui ont été récoltées en 2018. L'analyse et le détails de ces données est disponible dans le rapport de synthèse des ABC

Animation



La communication, l'animation et la sensibilisation font parties des priorités du programme d'atlas de la biodiversité communale. En 2018, le SMAGL a communiqué sur son programme via son site internet, les radios locales, les journaux et par la production d'affiches et de plaquettes.

Plusieurs animations ont également été proposées notamment des balades commentées dans le cadre de la semaine du développement durable où l'animation d'un stand au salon Tatou Juste.

4 animations sans reste à charge pour les écoles portant sur l'identification des oiseaux des jardins ont également eu lieu dans les écoles d'Unieux.

Calendrier prévisionnel

ACTIONS	RESULTATS PREVUS	ANNEE DE REALISATION		
		2018	2019	2020
Lancement de l'ABC	Réunion de démarrage (élu, habitants)	X		
	Collecte et analyse des données	X		
	Mobilisation des partenaires, création d'un COFIL	X		
	Mise à jour des états des lieux existants	X		
	Plan de prospections	X		
Prospections complémentaires	Cartographie des habitats (typologie EUNIS, hydrographie)	X	X	
	Inventaires faune	X	X	X
	Analyse TVB		X	X
	Diffusion et intégration des données		X	X
Sensibilisation	Animation auprès des habitants	X	X	X
	Inventaires participatifs		X	X
Rendu	Document de synthèse simplifié		X	X
	Atlas cartographique de synthèse + rapport		X	X
	Plan d'actions en faveur de la biodiversité			X
	Réunion de restitution			X

Tableau 2 : Calendrier prévisionnel de l'avancement des actions ABC



V. Information, communication, sensibilisation

a. Participation à des manifestations

MANIFESTATION / PUBLIC	CONTENU	DATE
Journée Natura 2000	Echange entre les différents sites Natura 2000 du département. Point sur l'évolution des politiques publics. Liens avec les services de l'Etat	24 et 25 mai
Natura 2000 et territoires	Journée sur le liens entre les politiques d'aménagement du territoire et Natura 2000	27 / 09
Semaine de la mobilité	Sortie animé par le chargé de mission Natura 2000 à la découverte de la faune et la flore des gorges	19 / 09
Tatou Juste	Tenue de la partie biodiversité du stand de la métropole de Saint Etienne	24 / 11

Tableau 3 : récapitulatif des manifestations

b. Communication

La communication a été réalisée en concertation avec Ingrid PERRET, chargée de mission au SMAGL, dans le cadre de sa mission de communication inscrite sur la demande de subvention 2017.

c. Mise à jour du site internet

Tout au long de cette année 2018, l'ensemble des informations, actions et animations relatives au périmètre Natura 2000 et au PAEC ont permis d'alimenter le site internet des Gorges de la Loire : du SMAGL (www.gorges-loire.fr) .

Les infos ont également été relayées sur la page facebook du SMAGL : <https://www.facebook.com/gorgesdelaloire/>

d. Animation foncière

Veille SAFER

Comme chaque année encore nous avons maintenu notre mission de suivi et de surveillance du marché foncier sur les Gorges de la Loire, via une convention avec la SAFER.

En 2018, nous avons reçu environ 110 notifications de ventes par la SAFER, la plupart se situant hors du site N2000. Les informations sur les parcelles en vente dans les gorges de la Loire et notamment à proximité de la réserve naturelle ont été transmises aux gestionnaires de la RNR ainsi qu'au département qui dispose d'une stratégie foncière dans le cadre de la politique ENS.

VI. Gestion administrative et financière

a. Organisation de la gouvernance du site

La mise en place de l'animation Natura 2000, du PAEC SEM et gorges de la Loire ainsi que les différentes actions menées par le SMAGL ont permis la rencontre de nombreux partenaires lors de réunions ou sorties de terrain.

L'ensemble de ces réunions est retracé dans l'annexe 3.

b. Gestion administrative et financière

En 2018 l'animateur a déposé plusieurs demandes de financement et de paiement listées dans le tableau ci-dessous.

On note la poursuite en 2018 du financement des contrats Natura 2000 uniquement sur des fonds Etat faute d'ouverture des enveloppes FEADER dédiées. Cette décision, effective uniquement en Rhône Alpes sur le territoire français impacte directement les contrats Natura 2000 car les fonds potentiellement mobilisables s'en retrouvent divisés par 2.

Les subventions liées à l'animation du PAEC sont également bloquées depuis 2016, ce qui génère des contraintes en termes de trésorerie de plus de 35 000€



c. Demande de subvention et de paiement

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des subventions en cours ou soldées durant l'année 2018. Le détail des financements est disponible dans chaque dossier de demande de subvention.

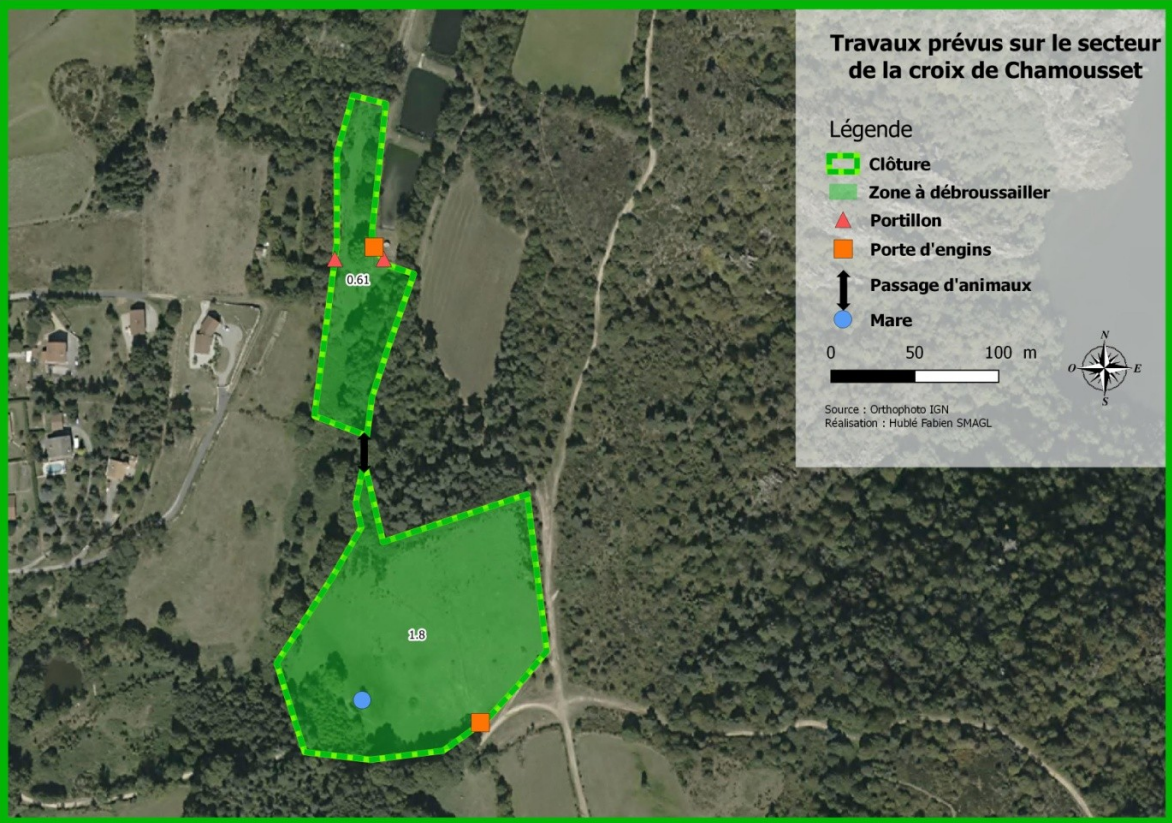
ACTION	DATE DE LA DEMANDE	MONTANT SUBVENTION	PAIEMENT / ACOMPTE	DATE PAIEMENT
- Animation Natura 2000 2017	20/12/2016	35 499.06 €	35 499.06	En cours de solde
- Animation Natura 2000 2018	23/10/2017	35 227.28 €		
- Animation Natura 2000 2019	02/10/2018	35 421.70€		
- Animation PAEC 2016	21/12/2015	13 880.34 €		
- Animation PAEC 2017	19/12/2016	16 880.34 €		
- Animation PAEC 2018	8/12/2017	7 195.49 €		
- Animation PAEC 2019	18/12/2018	7 469.56 €		
- Contrat Natura 2000 « Coteaux de Chamouset »	6/10/2017	17 917 €		
- Suivi des rapaces	12/07/2017	5 100 €	5 100€	17/12/2018
- Appel à projet faune sauvage	18/04/2017	2 328 €	2 328€	11/09/2018
- Cartographie des habitats naturels	9/10/2017	36 000€		
- Atlas de biodiversité communaux	14/09/2017	69 706.25€	20 821.87€	01/03/2018

Concernant l'animation 2018 du site Natura 2000, elle sera répartie sur 2 postes :

- chargé de mission Natura 2000, Fabien HUBLE
- chargée de communication du SMAGL (Ingrid PERRET) pour les actions de communication qu'elle réalise déjà.
- Un stage de 6 mois pris en charge à 50% par la réserve naturelle nationale est également prévu : les principales missions sont la poursuite des inventaires naturalistes, l'appui à la lutte contre les espèces envahissantes et le suivi de la mortalité avifaunistique sous les lignes électriques traversant la RNR



ANNEXE 1 : Localisation des actions du contrat Natura 2000 de Chamousset



ANNEXE 2 : Visuel panneau milieux ouverts

Bienvenue dans les Gorges de la Loire

LA POINTE DE MOUSSET

Réserve Naturelle Régionale

GORGES DE LA LOIRE

Conciliation de la pratique des sports de pleine nature avec la préservation de la biodiversité

Depuis la création de la réserve naturelle volontaire des gorges de la Loire en 1980, puis de la réserve naturelle régionale en 2012, les gestionnaires et propriétaires travaillent en lien avec les divers usagers du site afin de concilier les activités sportives et de loisirs avec la préservation des grandes richesses écologiques de ce site périllobal.

Aux portes de Saint-Etienne, et en périphérie du périmètre de la RNR, un des plus grands ports internes d'Europe se dresse face à vous. Le port de Saint-Victor accueille à ce titre plus de 300 anneaux d'amarrage, deux écoles de voile, et le bateau de croisière des gorges de la Loire.

De nombreuses activités sont aussi exercées au sein de la RNR, notamment sur ce lieu que l'on nomme la pointe de Mousset : agriculture, aëromodélisme, escalade, randonnée, VTT... Autant de pratiques qui sont autorisées mais encadrées au titre du règlement de la réserve naturelle.

Afin de veiller au maintien d'usages respectant les exigences écologiques du site, les agents de la réserve réalisent un suivi continu des impacts potentiels des activités sur les milieux et espèces de la réserve naturelle.



escalade



randonnée



aëromodélisme

RECEVUE DES BREVETS
 20250 Saint-Victor sur Loire
 42500 Saint-Etienne (France)
www.saintvictor-sur-loire.gorges-loire.fr

LA PROTECTION DU SITE EST GARANTIE DE TOUS LES ESPACES DE REVISION UNIFORMES POUR ASSURER LA PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS

Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Montagnes
www.officedetourisme.com
 42700 Saint-Etienne
 42000 Saint-Etienne (France)

Office de Tourisme Loire-Forez
www.officedetourisme.com
 42700 Saint-Etienne
 42000 Saint-Etienne (France)

Office de Tourisme Loire-Franche
www.officedetourisme.com
 42350 Saint-Victor-sur-Loire
 42350 Saint-Victor-sur-Loire

Maison de la Réserve Naturelle Régionale
www.maison-naturelle-gorges-loire.fr
 42350 Saint-Victor-sur-Loire
 42350 Saint-Victor-sur-Loire

INFORMATIONS TOURISTIQUES

Le saviez-vous ?

Ce contrat Natura 2000 est financé par des fonds européens et du Ministère de la Transition Ecologique et du Climat.

Observez face à vous la pointe de Chamousset une action de ré-ouverture de milieu



Le contrat Natura 2000 est financé par des fonds européens et du Ministère de la Transition Ecologique et du Climat.

Diversité des milieux naturels

Au croisement de trois influences climatiques : atlantiques, océaniques et méditerranéennes, et caractérisées par un relief tourmenté, les gorges de la Loire se distinguent par des milieux naturels variés qui offrent un très large éventail de zones d'activités.

Il est ainsi possible d'observer depuis ce point de vue, l'ensemble des milieux naturels caractérisant la réserve naturelle des gorges de la Loire : les milieux forestiers, majoritairement des parcs de milieu prairiaux et pelouses, les milieux rochers et zones rocheuses.

Résultats : avant / après



Sur les gorges de la Loire, un des objectifs majeurs du dispositif européen de préservation Natura 2000 est, tout comme sur la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire, de favoriser le maintien, voire la reconquête des milieux ouverts, source d'une grande biodiversité, et de maintenir des pratiques agricoles extensives sur ces milieux.

Le SMAIG gère ces parcelles par le biais de conventions avec divers propriétaires privés (notamment EDF). Le projet a été réalisé en plusieurs temps : recherche de partenaires, conciliation entre les usagers du site, puis recouverte technique du milieu (débroutage, bûcheronnage), pose de clôtures et accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail. A partir de 2019, les terres sont assez ouvertes pour accueillir un pâturage ovin (moutons), permettant lui-même d'entretenir et de maintenir ce milieu ré-ouvert.

1, 2, 3 lieux d'engazonnement... pour une plus grande préservation de l'outillage local !

ANNEXE 3 : Planning des réunions 2017

DATE	Validations politiques	Echanges techniques	Coordination et échanges avec les territoires voisins	Rencontres avec les services de l'Etat
11/01				El course vélo Essalois
18/01	COFIL Natura 2000			
19/01		Entretien annuel		
26/01			Réunion renouvelée univ Lyon	
1/02		Récupération données ABC		
1/03		Réunion partenaires ABC		
1/03	COFIL CVB			
8/03			Réunion lancement des ABC	
9/03	CC RNR			
15/03		Réunion associations marcheurs		
21/03		Lancement cartographie		
22/03				Point demande de subvention DDT
18/04			Formation jury prairie fleurie	
3/05	COFIL CVB			
4/05		Concours prairies fleuries		
22/05			COTECH Pole gestion	
22/06		Rendu travaux AAP faune sauvage		
4/09		Réunion ABC		
5/09			Réunion PAEC	



26/09				Entretien Natura 2000
27/09			Journée Natura et territoires	
9/10	Visite contrat A. SCHNEIDER			
16/10		Formation tuteur		
18/10		Formation gestion pastorale PAEC		
25/10	COFIL Sonneur			
15/11		Formation agroforesterie PAEC		
23/11				Réunion EI DDT
27/11		Formation agroforesterie		
4/12		Haie et biodiversité Montravel		
11/12	COFIL PAEC			
21/12	CC RNR			

Pour des raisons de lisibilité, l'ensemble des visites agricoles : diagnostics agricoles et visites de suivi administratif ainsi que les suivis naturalistes n'ont pas été saisis dans le tableau ci-dessus.

